

DEMANDE D'AFFILIATION  
Association / Personne morale  
Saison 2010/2011 <sup>(1)</sup>

Tampon de la Fédération départementale

N° \_\_\_\_\_

► Coordonnées de l'association ou de la personne morale

Titre complet : \_\_\_\_\_  
(appellation figurant dans les statuts)

Titre abrégé : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

► Renseignements divers

Adresse

**Président** Date de naissance \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

**Secrétaire** Date de naissance \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

**Trésorier** Date de naissance \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

**Correspondant** (adresse d'envoi du courrier) Tél \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

► UFOLEP - USEP

Souhaitez-vous ?  une affiliation UFOLEP  une affiliation USEP (section de l'association)

► Caractéristiques

Votre Association ou personne morale a été déclarée le \_\_\_\_\_ à la Préfecture (ou au Tribunal d'Instance pour l'Alsace-Moselle) de :

Statut juridique de l'association ou de la personne morale : 1, 0 <sup>(2)</sup> Nombre d'administrateurs \_\_\_\_\_

Vos activités s'adressent-elles ? :  1 à vos adhérents  
 2 à vos adhérents et à des usagers non adhérents  
 3 à tout public

Votre association est-elle ? :  universitaire, précisez 2, 0 <sup>(2)</sup>  
 spécialisée dans un secteur d'activité unique,  
 multi-activités, précisez :  l'affiliation concerne toutes les activités de l'association  
 l'affiliation ne concerne que certaines sections de l'association

Votre association est-elle employeur ?  NON  OUI, renseignez les informations complémentaires en page 2

► Dispositif "Associations fédérées"

Au-delà de cette affiliation, souhaitez-vous vous engager dans le dispositif associations fédérées, c'est-à-dire vous impliquer dans partenariat spécifique avec la Fédération départementale afin d'affirmer votre participation à la mise en œuvre du projet de la Ligue de l'enseignement sur votre territoire et/ou domaine d'intervention ?  NON  OUI

(Une réponse positive entraînera un contact personnalisé d'un responsable de la Fédération dans le mois qui suivra la réception de cette demande d'affiliation).

(1) La saison 2010/2011 commence le 1er Septembre 2010 et se termine le 31 Août 2011. (2) Voir le code correspondant à votre réponse d'après la liste présentée page 2.

## ▶ Effectifs année précédente

Nombre de membres de l'association titulaires d'une carte Ligue accompagnée ou non d'une licence UFOLEP		Nombre de membres de l'association non titulaires d'une carte Ligue et/ou d'une licence UFOLEP		Nombre d'usagers non membres de l'association utilisateurs réguliers des activités, services, etc. de l'association		Nombre de bénéficiaires assistant aux manifestations, spectacles, etc. organisés par l'association	
Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

## ▶ Agrément ministériel

- 1 Jeunesse et éducation populaire   
  2 Education nationale   
  3 Environnement  
 4 Affaires étrangères   
  5 Autre

## ▶ Renseignements sur vos activités ou vos secteurs d'activités <sup>(3)</sup>

- Réflexions, débats, défense des droits	3 1	3 1	3 1	3 1
- Formation	3 2	3 2	3 2	3 2
- Action sociale	3 3	3 3	3 3	3 3
- Loisirs - Vacances	3 4	3 4	3 4	3 4
- Arts et culture	3 5	3 5	3 5	3 5
• Communication et médias	3 5	3 5	3 5	3 5
- International	3 6	3 6	3 6	3 6
- Environnement et dev. durable	3 8	3 8	3 8	3 8
- Activités scolaires et périscolaires	3 9	3 9	3 9	3 9
- Activités sportives UFOLEP	2	2	2	2

Sur quel territoire se déroulent vos activités ? 4 0

Vos activités sont-elles destinées à un public particulier ? 4 0 5

Avez-vous une implication dans les dispositifs publics ?  NON  OUI, précisez : 5 0

Principales conventions de partenariat 6 0

Votre association est-elle adhérente à une autre fédération ?  NON  OUI, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

**La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre Fédération départementale.**

Acceptez-vous de recevoir des informations de la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP, l'USEP ?

Oui  Non

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire papier ou électronique des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep, l'Usep ?

Oui  Non

Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP, l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ?

Oui  Non

## ▶ A LIRE, DATER ET SIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LE PRESIDENT

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurance. Seules les adhésions de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte et/ou d'une licence) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une fiche diagnostic qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'UFOLEP avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'UFOLEP ces garanties obligatoires (4).

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance de la notice descriptive d'assurance qui m'a été remise,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :

- cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP le cas échéant,
- seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP le cas échéant.

Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable (5).

- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences UFOLEP devront avoir été préalablement homologuées.

**ATTENTION :** Pour les activités classées en risque 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

**Date et signature du Président de l'association :**

Le \_\_\_\_\_, Signature :

(3) Les codes correspondant à vos réponses figurent en pages 2 et 3. Vous pouvez aussi les cocher directement sur ces pages (4) En cas de refus des conditions énoncées ci-dessus, veuillez contacter votre Comité Départemental UFOLEP ainsi que votre Délégation départementale APAC. (5) Dans ces hypothèses, demandez conseil à votre Délégation départementale APAC.